



élaboration

Plan Local d'Urbanisme



6

BILAN DE LA CONCERTATION

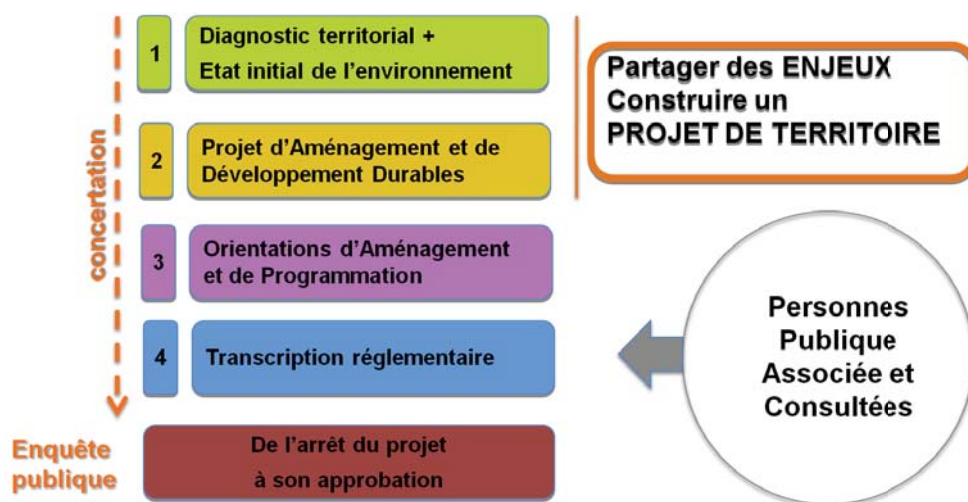
PLU APPROUVÉ LE 25 SEPTEMBRE 2017
par délibération du conseil municipal

1. Principes de la concertation mise en oeuvre dans le cadre de l'élaboration du PLU

La délibération du 23 novembre 2015 prescrit l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Montmélian et définit les modalités de concertation de la population que la collectivité souhaite mettre en oeuvre tout au long de l'élaboration.

La concertation a été réalisée durant toute la procédure par la mise en oeuvre de plusieurs outils qui ont marqué les différentes phases de l'élaboration du PLU. Afin de construire un projet le plus partagé possible avec l'ensemble des acteurs du territoire, des temps d'échanges et de débats ont été organisés.

1₁ La concertation dans les PLU



La concertation ne constitue pas une étape mais se déroule tout au long de la procédure. Elle est mise en oeuvre par le biais de différents outils (réunions publiques, expositions, ateliers participatifs,...).

Deux étapes clés peuvent être néanmoins distinguées :

- un bilan de la concertation dont a fait l'objet l'élaboration du projet de PLU doit être réalisé et délibéré par le conseil municipal,
- le projet de PLU arrêté est soumis à enquête publique, à l'issue de la consultation des Personnes Publiques Associées.

1₂ Modalités de concertation définies par la commune de Montmélian

La délibération du 23 novembre 2015 fixe les modalités de la concertation de la population :

- publication d'un numéro spécial du magazine municipal et information régulière sur le site internet de la commune,
- un registre mis à disposition du public en mairie aux horaires d'ouverture,
- organisation d'au moins deux réunions publiques,
- une exposition du projet sera présentée en mairie.

L'ensemble des modalités a été mise en oeuvre.

Les outils mis en oeuvre tout au long de l'élaboration du PLU ont été plus nombreux que ceux inscrits dans les modalités de concertation de la délibération avec :

- l'organisation d'une réunion publique supplémentaire
- l'organisation d'ateliers avec les élèves de CM2 dans les 2 écoles de la commune sur les temps d'activités périscolaires

2. Déroulement de la concertation

2₁ Outils de concertation inscrits dans la délibération

Dès début 2016, après les premiers éléments produits et concertés, la commune a mis à disposition de la population, en mairie, un registre permettant aux habitants et autres acteurs du territoire d'y afficher leurs remarques, avis ou demandes. Avant l'arrêt du projet de PLU, un bilan est réalisé :

Les registres

Aucune remarque n'a été inscrite au registre.

Les courriers reçus en mairie

Aucun courrier n'a été reçu en mairie.

Les réunions publiques

Les réunions publiques ont fait l'objet de débats, questions réponses à la fin de chacune d'entre elles. Les questions et réponses qui ont été apportées par les élus ou le bureau d'études figurent au sein des compte rendus annexés au présent bilan de la concertation.

1ère réunion publique : 25 avril 2016

La réunion s'est tenue dans la salle des mariages de la mairie. Elle a duré un peu plus de 2h. Environ 50 personnes étaient présentes.

Cette première rencontre avait pour objet la présentation de la démarche d'élaboration du PLU et sur les premiers éléments de diagnostic.

Des échanges ont eu lieu lors de cette réunion et ont principalement porté sur l'opportunité d'une urbanisation au niveau du secteur de la Maladière et une demande générale d'information sur l'ensemble des projets d'urbanisme en cours.

2ème réunion publique : 19 septembre 2016

La réunion s'est tenue dans la salle des mariages de la mairie. Elle a duré un peu plus de 2h. Environ 50 personnes étaient présentes.

Cette seconde rencontre avait pour objet de présenter le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ainsi que les Orientations d'Aménagement et de Programmation.

Cette présentation a donné lieu à diverses remarques et discussions et notamment sur les thématiques de stationnement et de circulation, l'enjeu de l'énergie, le constat du faible rythme de production de logements, d'interrogation sur les projets en cours, de l'opportunité d'une urbanisation au niveau de la Maladière.

Flyer distribué dans toutes les boîtes aux lettres invitant à la 1ère réunion publique



RÉUNION PUBLIQUE

nouvelle élaboration du Plan Local d'Urbanisme : pourquoi et comment ? et 1ers éléments du diagnostic actualisé

lundi
25
avril 2016
20h-21h30

Suite à l'annulation cet automne du PLU approuvé en 2012, la commune s'engage sur une nouvelle élaboration du document d'urbanisme.

Loin d'être un simple outil réglementaire et foncier, le PLU constitue l'instrument pour définir le projet de la commune à l'horizon 2030.

Les fondements du projet défini en 2012 et leurs ambitions environnementales et sociales n'ont pas été remises en cause par cette décision d'annulation.

Il importe toutefois d'actualiser le diagnostic et d'intégrer les nouvelles lois en matière d'urbanisme pour élaborer ce PLU.

Cette procédure d'élaboration du document d'urbanisme sera jalonnée de temps de présentation et d'échanges avec les habitants.

Mme la député-maire et les élus vous invitent à participer à une première rencontre / réunion publique :

lundi 25 avril 2016 à 20h à la mairie

en vous remerciant pour votre présence et votre participation

3ème réunion publique : 5 décembre 2016

La réunion s'est tenue dans la salle des mariages de la mairie. Elle a duré un peu plus de 2h. Environ 50 personnes étaient présentes.

Cette troisième rencontre avait pour objet la présentation du projet de PLU arrêté et notamment la traduction du PADD en dispositions réglementaires.

Cette dernière rencontre a soulevé assez peu de questions, portant essentiellement sur les dispositions prises en matière de redynamisation commerciale.



Article de presse paru dans le Dauphiné Libéré le 29 avril 2016 suite à la première réunion publique

MONTMÉLIAN | 29 avril 2016

Le Plan local d'urbanisme expliqué aux habitants

Lundi en fin d'après-midi dans le salon d'honneur de la mairie, s'est déroulée la première réunion publique pour l'élaboration du Plan local d'urbanisme (Plu). Il s'agissait d'un premier temps de concertation avec la population prévue dans la procédure Plu en présence de Béatrice Santais, députée-maire et de membres du conseil municipal ainsi que de l'équipe d'urbanistes qui assiste la Ville dans sa démarche.

L'occasion d'expliquer les raisons pour lesquelles il faut recommencer toute la procédure d'élaboration du Plu adopté en 2012 suite à son annulation par un jugement de septembre 2015 sur des motifs de forme et de présenter les premiers éléments de diagnostic.

Ce temps d'échange avec la population a permis de cerner les enjeux de cette nouvelle procédure d'élaboration du Plu pour la commune. S'il n'y a pas de remise en cause des fondements du projet porté par le Plu annulé, la Ville compte saisir l'occasion de cette nouvelle procédure pour relever une nouvelle fois son niveau d'ambition en matière d'aménagement durable. Elle doit aussi intégrer les lois qui ont été adoptées en matière d'urbanisme depuis 2012.

Cette première réunion sera suivie d'autres concertations tout au long de la procédure avec les acteurs économiques, les personnes publiques associées, mais aussi d'autres réunions publiques ouvertes à la population. La Ville a souhaité également qu'une démarche d'explication de ce qu'est un Plan local d'urbanisme soit menée dans les écoles, auprès des élèves, au sein des ateliers organisés dans le cadre du temps d'activité périscolaire. Une exposition sera également présentée à l'Hôtel de Ville, afin que chacun puisse bien cerner les objectifs poursuivis et la procédure.

Photos de la 3ème réunion publique organisée le 19 septembre 2016



Extrait du site internet

montméliant
la solaire

Accueil Contact Recherche

DÉCOUVRIR MONTMÉLIAN MAIRIE VOS DÉMARCHES ENFANCE/PETITE ENFANCE CULTURE ASSOCIATIONS

ACCUEIL Procédure d'élaboration du PLU

Les élus

Ordres du jour et comptes-rendus

Modification du POS

Conseil Municipal Jeunes

Procédure d'élaboration du PLU

Intercommunalité

Journal Municipal

Les commissions municipales

Réunion publique lundi 5 décembre 2016

La prochaine réunion publique sur la procédure d'élaboration du Plan Local d'urbanisme aura lieu le **lundi 5 décembre 2016 à 20h30** dans le salon d'honneur de la mairie avec à l'ordre du jour : du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) à sa déclinaison réglementaire.

19 septembre 2016 : PLU : Le PADD présenté à la population

Après une première réunion publique programmée le 25 avril dernier et concernant le diagnostic réalisé par l'équipe d'urbanistes, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable pièce constitutive du Plan Local d'Urbanisme débattu en Conseil Municipal le 30 mai dernier a été présenté lors d'une réunion publique à la population le 19 septembre à l'Hôtel de Ville. Après une présentation par l'équipe d'urbanistes qui accompagne la ville dans cette nouvelle procédure d'élaboration du PLU, un échange avec la salle a permis d'expliquer les enjeux couverts par le PADD et de répondre aux questions posées par les personnes présentes. Clé de voûte du dossier PLU, le PADD expose le projet politique de la commune. Il n'est pas directement opposable aux autorisations d'urbanisme mais les orientations définies dans le PADD

Procédure d'élaboration du PLU

Réunion publique lundi 5 décembre 2016

19 septembre 2016 : PLU : Le PADD présenté à la population

Réunion publique lundi 19 septembre 2016

PLU - Réunion publique le lundi 25 avril 2016

Réunion publique du 25 avril 2016

Délibération du Conseil Municipal du 23 novembre 2015

Journal municipal

Un numéro spécial a été publié et distribué. Il s'agit d'un document de 8 pages comprenant une présentation synthétique du diagnostic et du PADD.

En dehors du numéro spécial, une communication régulière a été faite dans le magazine municipal :

- n°69 de mars / mai 2016 : article sur la relance de la procédure de PLU suite à l'annulation par le tribunal administratif du PLU approuvé en 2012
- n°70 de juillet / septembre 2016 : article sur le PADD débattu en conseil municipal et les ateliers péri-scolaires autour du PLU
- n°71 de novembre / décembre 2016 : article sur la présentation du PADD en réunion publique

Site internet

La commune a tenu à jour le site internet et mis en ligne au fur et à mesure les différents documents constitutifs de la démarche d'élaboration et notamment :

- les actes administratifs relatifs au PLU (délibérations),
- une information à chaque étape,
- le numéro spécial du magazine de la commune consacré au PADD présentant sur 8 pages le résumé du projet de territoire.

Voir sur <http://www.montmelian.com/mairie/procedure-d-elaboration-du-plu/>

Presse locale

L'information à la population est également passée par la parution d'articles dans les journaux locaux, et notamment via le Dauphiné Libéré, presse quotidienne régionale diffusant environ 300 000 exemplaires par jour sur la région.

Panneaux d'exposition

La commune a réalisé 4 panneaux d'exposition, 2 sur le diagnostic et 2 sur le PADD qu'elle a affiché en mairie à l'issue de la dernière réunion publique. Ces panneaux permettent de maintenir une information visible sur le projet pendant la phase administrative qui suit l'arrêt.

Couverture du numéro spécial du magazine municipal présentant le PLU



Panneau d'exposition affiché en mairie

Elaboration du PLU de la commune de Montmélian

Rapport de présentation

mise en évidence et hiérarchisation des enjeux

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

il se décline en contenus au niveau :

- Stratégie d'Aménagement et de Programmation
- Aménagement Graphique (Schémas) et Règlement Local

Il est le "fil conducteur" du PLU avec :

- une première partie consacrée au diagnostic
- une seconde partie sur l'application des choix d'aménagement

Quelques éléments d'éclairage sur le diagnostic territorial et environnemental

Principales caractéristiques du parc de logements

La production de logements est stable depuis les années 80 avec environ 20 logements par an en moyenne.

En 2012, le parc compte 1816 logements avec une proportion élevée d'immeubles collectifs et une forte proportion de locataires, en particulier du parc social.

Aujourd'hui, le "point mort" - soit le nombre de logements à produire pour maintenir le niveau de population, en intégrant le phénomène de désenclavement des ménages - se situe pour Montmélian autour de 20 logements par an. Cela signifie que le "dynamique" démographique ne sera possible qu'au-delà de ce seuil.

Le PLU utilise des outils de programmation permettant de fixer des objectifs quantitatifs de production de logements et des objectifs de diversification des formes d'habitat (petits immeubles collectifs, habitat intermédiaire...)

Caractéristiques économiques

MONTMÉLIAN compte près de 2 emplois pour un habitant actif vivant dans la commune. Un peu plus d'un tiers des actifs travaillent sur la commune, occupant ainsi 20% des emplois locaux.

La ville constitue en complémentarité avec le parc d'activités d'Alpespace, un pôle d'emploi conséquent.

Ce bassin d'emploi, source de déplacements importants, présente un équilibre fonctionnel intéressant, que la collectivité doit réussir à pérenniser.

MONTMÉLIAN propose une offre large et complète de commerces de courses quotidiennes qualitatives, orientée pour une commune de 4 000 habitants, chef lieu d'un canton plutôt rural.

La dynamique commerciale souffre toutefois d'une configuration écartée liée à l'histoire du développement de la commune.

Transports et déplacements

La ville bénéficie d'une très bonne desserte routière qui s'accompagne d'un trafic de transit important.

Les voies présentes de larges gabarits sur la RD1008 ou l'avenue Paul Louis Merin, qui donnent une image très routière mais qui constituent également un potentiel de réorganisation et de confinement des modes doux, pour pouvoir évoluer en boulevard urbain.

Elle propose une vraie offre d'auto-mobilité avec une gare de rayonnement régional, les services Nav'espace et Mont'bus. Elle compte également un maillage d'aménagements cyclo-pédestres intéressant que la commune, continue de conforter.

Profil énergétique

MONTMÉLIAN "la solaire" s'est engagée de longue date pour promouvoir et agir en faveur de la sobriété énergétique et du recours aux énergies renouvelables.

L'énergie produite par les énergies renouvelables sur la commune est estimée à environ 1,8 GWh/an soit 0,45 MWh/an/hab avec une très nette dominance du solaire thermique (50% de mix énergétique ENR sur la commune contre 4,5% sur le territoire de Métropole Savoie).

Des projets de réseaux de chaleur sont étudiés pour raccorder les constructions existantes et pour alimenter le futur quartier de Triangle Sud.

Conclusion

Montmélian présente ainsi deux facettes indissociables et complémentaires :

- > celle d'une petite ville qui doit continuer d'affirmer son POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE à l'échelle du territoire du SCOT de Métropole Savoie, et organiser son développement pour accueillir de nouveaux habitants ;
- > celle d'une commune au CADRE DE VIE QUALITATIF qu'elle doit continuer d'améliorer pour ses habitants et dans le respect de l'environnement, en affirmant la spécificité de son image urbaine et ainsi renforcer son attractivité.

2₂ Les outils de concertation complémentaires

La commune a souhaité organiser des ateliers avec les élèves de CM2 dans les 2 écoles de la commune sur les temps d'activités périscolaires.

L'objectif était :

- de présenter le métier d'urbaniste à partir d'une vidéo : <http://www.sagacite.org> avec un échange collectif sur les thèmes abordés.
- de travailler en groupe sur le parcours depuis son quartier jusqu'à l'école en évoquant les points positifs / négatifs, les solutions proposées, la façon de le dire aux élus, et plus largement ce que les élèves pourraient dire de leur ville pour mieux la faire connaître, pour donner envie de venir y habiter ? Ces réflexions se sont terminées par une production de slogans.

Ces productions ont été inscrites sur des feuilles d'expression réunies dans un dossier par école et transmises aux élus du conseil municipal.

Les slogans ont été présentés en réunion publique.

Feuille d'expression produite par les élèves

PLU Concertation

FEUILLE D'EXPRESSION DES PETITS URBANISTES MONTMÉLIENNAIS
A l'attention de Mme le Maire de Montmélian et son adjoint à l'urbanisme

L'ENDROIT QUE NOUS N'AIMONS PAS ET QU'IL FAUT AMÉLIORER (QUE NOUS AVONS RETENU) :

le nom de cet endroit :
la place du marché

la description de cet endroit :
C'est une grande place goudronnée et avec un espace vert au fond.

Pourquoi nous pensons qu'il doit être amélioré :
Cette place est vide. Le goudron n'est pas placé au bon endroit et il y a des trous partout.

Notre école :
Jean MOULIN

GROUPE :
Espace du marché

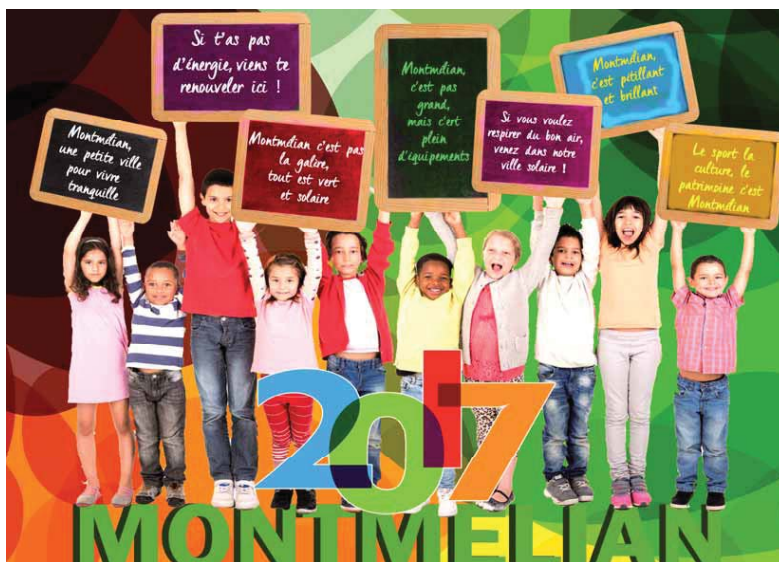
AVEC :
Lina
Océane
Aurora
Adel

Nos propositions pour améliorer cet endroit :

- > Refaire le goudron.
- > Agrandir l'espace vert au fond et faire une place de jeux.
- > Mettre une fontaine ou des jeux d'eau.
- > Faire des plantations.

montmélian

Slogans imaginés par les élèves repris dans la carte de vœux pour l'année 2017 de la commune



3 Conclusions

L'ensemble des moyens de concertation annoncés dans la délibération prescrivant le PLU ont été mis en oeuvre durant l'élaboration :

Publication d'un numéro spécial du magazine municipal et information régulière sur le site internet de la commune

En plus du numéro spécial distribué les 6 et 7 décembre 2016, une information régulière dans la presse locale, le journal municipal et le site internet a permis de tenir la population informée des avancées du dossier de façon régulière.

Registre mis à disposition du public en mairie aux horaires d'ouverture

Il n'a fait l'objet d'aucune observation.

Organisation d'au moins deux réunions publiques

3 temps de réunions publiques ont eu lieu à chaque étape de la procédure :

- 1ère réunion publique : 25 avril 2016 pour la présentation de la démarche d'élaboration du PLU et des premiers éléments de diagnostic.
- 2ème réunion publique : 19 septembre 2016 pour la présentation du PADD
- 3ème réunion publique : 05 décembre 2016 pour la présentation de la déclinaison du PADD en règlement écrit et graphique

Le public a été informé de la tenue de ces réunions par distribution de flyers dans chaque boîte, par voie de presse et par le biais d'affiches en mairie, dans les lieux d'affichages publics et dans les montées d'immeubles.

Les remarques et questionnements formulés au cours de ces réunions ont mis en évidence l'intérêt porté par les habitants pour ce projet collectif et l'absence de demandes de particulier. Cela s'explique notamment par le très faible nombre de propriétaires foncier sur Montmélian, la majorité des tenements stratégiques étant détenus par la commune, résultat d'une pratique ancienne de la maîtrise foncière.

Un seul sujet continue de faire débat, il s'agit de l'opportunité d'urbanisation de la Maladière, qui représente pour la profession agricole une perte de potentiel exploitable en périmètre AOC. Sur ce point la réponse de la commune est très claire : ce potentiel n'a jamais été exploité ces dernières décennies. Le PLU précédent ayant été annulé pour des motifs de forme mais excluant tout motif de fond, la commune reconduit son projet communal dessiné déjà depuis le POS de 1982 et adapté aux nouvelles exigences réglementaires et évolutions du contexte socio-économique.

Exposition du projet présentée en mairie

4 panneaux d'exposition seront consultable à partir du 09 décembre 2016 et pendant toute la durée de la phase administrative avant l'approbation du PLU.

La collectivité a souhaité mettre en place un nouvel outil de concertation à destination des enfants à travers l'organisation de 6 ateliers avec les élèves de CM2. Cette démarche a permis de sensibiliser les élèves et jeunes habitants aux questions d'urbanisme. Les propositions des élèves, plutôt raisonnables et s'inscrivant en cohérence avec le projet communal, ont été entendu par les élus. Ces derniers ont particulièrement appréciés les slogans proposés par les enfants.

Ces mesures de concertation mises en oeuvre ont permis aux élus d'échanger avec la population et ainsi de recueillir les avis et les remarques des habitants et autres acteurs locaux. La concertation a permis aux habitants de comprendre l'intérêt de l'élaboration d'un document d'urbanisme et ses enjeux pour le futur territoire, à horizon 10 ans. Les remarques et observations ont été discutées au sein du comité de pilotage et ont été prises en considération ou non selon leur intérêt pour le projet global.

Le contexte particulier de reprise d'un PLU annulé non remis en cause sur le fond et la pratique historique de maîtrise foncière publique font que les débats habituels soulevés par l'élaboration d'un PLU ont été quasi absents de cette concertation qui a surtout permis de préciser un projet porté depuis de nombreuses années déjà par la collectivité.

4 Annexes

Compte rendu réunion publique n°1 du 25 avril 2016

Compte rendu réunion publique °2 du 19 septembre 2016

Compte rendu réunion publique n°3 du 05 décembre 2016